

TENUE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE : (Dès le 1^{er} cours de boucherie) :

(L'accès aux cours de travaux pratiques est refusé à toute personne n'ayant pas sa tenue complète)

- ☞ VESTE DE CUISINE BLANCHE OU NOIRE PORTANT LE LOGO DU CFA
- ☞ PANTALON NOIR
- ☞ TABLIER TISSU
- ☞ TOQUE
- ☞ CHAUSSURES BLANCHES DE SECURITE OBLIGATOIRES

MATERIEL OBLIGATOIRE : (Dès le 1^{er} cours de boucherie)

- ☞ 1 COUTEAU A DESOSSER 15cm
- ☞ 1 COUTEAU A DESOSSER M.R.S 15 cm
- ☞ 1 COUTEAU A EPLUCHER
- ☞ 1 COUTEAU A TRANCHER
- ☞ 1 FUSIL
- ☞ 1 FEUILLE
- ☞ 1 AIGUILLE A BRIDAGE
- ☞ 1 CADENAS INDIVIDUEL POUR LE VESTIAIRE

EQUIPEMENT : Fourni par la Faculté des Métiers

- ☞ 7 GANTS DE PROTECTION
- ☞ 7 TABLIERS DE PROTECTION
- ☞ 1 POUSSOIR (5kg) (merguez...)
- ☞ 1 SONDÉ POUR LE RELEVÉ DE TEMPERATURE

LIVRES OBLIGATOIRES : (Dès la rentrée)

- ☞ POUR LE COURS DE TECHNOLOGIE : La découpe des viandes de boucherie Editeur par DELAGRAVE (2004) ISBN : 978-2-20-603321
- ☞ POUR LA PSE : Prévention Santé Environnement CAP Edition 2016 FOUCHER « Les nouveaux cahiers » site : www.editions-foucher.fr, Auteurs CRUCON ET CROSNIER. N°EAN 9782216132621.
- ☞ POUR LES SCIENCES APPLIQUEES : Sciences Appliquées CAP Cuisine et H.C.R. 1^{ère} et 2^{ème} années- Edition Nathan Technique 2017 ISBN : 978-2-09-164793-7
- ☞ CEEJ : Auteurs : P.PAGUET et L.JOHLIN - Nathan Technique 2017 ISBN : 978-2-09-1647-91-3

ADRESSES UTILES POUR LES FOURNITURES :

TENUES :

Habi Pro, 13-15, Avenue du Camp Long CANNES, Tél : 04 93 68 63 35 - habipro@habipro.com
AU PEROU, ZI Les Tourrades – Le Béal 2000 – Chemin de la Bastide Rouge 06150 CANNES LA BOCCA,
Tél : 04 93 39 43 39 – auperou@orange.fr

Ces 2 fournisseurs possèdent le logo du Centre pour les vestes

MALLETTE :

CIVALLERI, 21 impasse du 11 novembre, CANNES – 04 93 39 45 07 – 06 25 23 50 65
Habi Pro, 13-15, Avenue du Camp Long CANNES, Tél : 04 93 68 63 35 - habipro@habipro.com
AU PEROU, ZI Les Tourrades – Le Béal 2000 – Chemin de la Bastide Rouge 06150 CANNES LA BOCCA,
Tél : 04 93 39 43 39 – auperou@orange.fr
Elégance et Travail, 21 Rue d'Angleterre – 06000 NICE – Tél : 04 93 87 72 25
BOS EQUIPEMENT, 4 rue de la Praderie, 06150 Cannes la Bocca 04 93 94 02 02

LIVRES :

Site internet des éditeurs
FNAC
La Sorbonne Antibes/Nice
Cultura

Remarques : Il est demandé de conserver les factures originales correspondantes aux dépenses engagées au nom de l'apprenti(e) ou de son responsable légal. Celles-ci seront remboursées, dans la limite du barème fixé par le Conseil Régional (260€). Ce remboursement interviendra après le 31 décembre de l'année scolaire en cours et après la période d'essai de 2 mois prévue au contrat d'apprentissage. Cette aide est forfaitaire et n'a pas vocation à couvrir en totalité les frais engagés pour l'achat du 1^{er} équipement (seuls le matériel et les livres professionnels rentrent dans le remboursement dans la limite du forfait attribué, les livres d'enseignement général et les fournitures étant à la charge de l'apprenti(e)).

LISTE DE FOURNITURES OBLIGATOIRES POUR L'ENSEIGNEMENT GENERAL :

- un classeur grand format avec gros anneaux (ouverture avec 1 levier)
- une chemise cartonnée ou plastique avec élastiques ou un porte-vue pour protéger le livret d'apprentissage
- 200 feuilles simples grand format perforées
- 200 pochettes transparentes
- intercalaires (1 par matière)
- une trousse complète :
 - o 4 stylos (bleu, noir, vert, rouge)
 - o 1 règle de 20 cm min
 - o 1 tube de colle
 - o 1 fluo
 - o 1 calculatrice simple
- **Pour le dessin :**
 - o 1 crayon mine de plomb HB
 - o 1 crayon mine de plomb 2B
 - o 1 gomme blanche
 - o 1 taille crayon
 - o 1 feutre noir fin Hi-fi
 - o 1 boîte de crayons de couleurs aquarellables (surtout pas de crayons « Evolution »)
- Pour le cours d'EPS : une tenue de sport conforme (short ou survêtement, tee-shirt et véritables baskets de sport)

Chaque apprenti(e) doit se présenter à chaque cours avec tout son matériel, livres obligatoires et fournitures de base, sous peine de sanction. (Voir règlement intérieur)

TENUE VESTIMENTAIRE DES APPRENTIS PENDANT LES COURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL :

Il est demandé à chaque apprenti d'adopter une tenue vestimentaire qui correspond au monde professionnel c'est pourquoi SERONT INTERDITS PENDANT LES COURS :

- ✓ *Tous types de couvre-chefs (casquettes, bonnets, foulard, chapeau, bob...)*
- ✓ *Joggings, survêtements (exigés uniquement pendant le cours d'EPS)*
- ✓ *Sweet à capuche*
- ✓ *Tous vêtements troués, délavés, tâchés, fluorescents, transparents et avec de grandes inscriptions.*
- ✓ *Débardeur, bustier sans bretelles ou tout vêtement ne couvrant pas les épaules.*
- ✓ *Baggy et treillis*
- ✓ *Shorts, bermudas et pantacourts*
- ✓ *Baskets de sports (exigées uniquement pendant le cours d'EPS).*
- ✓ *Tongs, claquettes ou tout type de chaussures non tenues à la cheville pour des raisons de sécurité et d'hygiène*
- ✓ *Talons aiguilles*

Tout apprenti dérogeant à cette règle sera exclu du centre de formation, sanctionné puis renvoyé dans son entreprise.